

**Organisatrice :**

Mme Magali DECLEMENTI  
Vice-Présidente - Déléguée Régionale ANAP  
155 Bd Lafon - 83700 Saint Raphaël  
mag72009@live.fr

**Lieu de formation :**

Centre Hospitalier Intercommunal de Fréjus - Saint Raphaël  
240, avenue Saint Lambert - 83600 Fréjus

**Intervenante :**

Anne-lise Declementi -Convert  
Sage femme libérale  
Consultante en lactation IBCLC - Formatrice

**Objectifs :**

Approfondir les connaissances et/ou perfectionner les pratiques professionnelles relative à l'allaitement maternel selon les chapitres détaillés ci-après.

**1. Les bases de l'allaitement maternel :**

Qualité et quantité de lait maternel  
Recommandations pour un allaitement harmonieux  
Reconnaitre les signes de problèmes et quelques pistes pour les résoudre

**2. Cas particulier de l'allaitement des multiples :**

Fausse idées et complications de l'allaitement des multiples  
Conseils à donner

**3. Tirage, conservation et don de lait maternel**

Technique : optimiser le tirage  
Quelle quantité, quels contenants pour favoriser un allaitement futur au sein  
Conservation du lait humain

**4. Don de colostrum**

Spécificités et intérêt du colostrum  
Modalité du recueil et du don

**5. Quelques mots sur les freins buccaux restrictifs**

Signes cliniques et conséquences des freins de langue et lèvres  
Pistes de prise en charge

**PUBLIC VISÉ**

Cette formation s'adresse aux Auxiliaires de Puériculture exerçant dans les services et/ou établissements accueillant des enfants sains, malades ou porteurs de handicap. Les stagiaires devront être à jour de leur adhésion 2022 à l'ANAP.

**PRÉ-REQUIS**

Les stagiaires doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants : CAFAP - DPAP - DEAP.

**MOYENS ET METHODES PÉDAGOGIQUES**

Les thèmes abordés entrent dans le cadre du perfectionnement des compétences et des connaissances initiales dispensées selon le référentiel de formation de l'auxiliaire de puériculture.

Utilisation de supports type diaporama, powerpoint®, vidéos. Échanges et partages des expériences, questions/réponses entre stagiaires et formateurs. Un document pédagogique est remis à chaque stagiaire.

**ÉVALUATION DE LA FORMATION ET SANCTION DE LA FORMATION**

L'évaluation, sous forme de questionnaire écrit, portera sur le déroulement de l'action. Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque stagiaire.

**QUALITÉS DES FORMATEURS**

L'intervenante (cf. le programme) est choisie pour sa compétence et son travail quotidien en coordination avec les auxiliaires de puériculture.

**DURÉE DE LA FORMATION**

Formation non qualifiante en présentiel  
Durée : 1 jour - de 8h30 à 17h30

**TARIF DE LA FORMATION**

50€ (hors adhésion ANAP 2022 obligatoire pour chaque stagiaire).



certifié au titre des catégories  
d'actions suivantes :  
Actions de formation

# FREJUS - VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022 - DOSSIER D'INSCRIPTION

Siège Social ANAP : 22, chemin de Camalet – 64170 VIELLENAVE D'ARTHEZ - Email : assoanap@gmail.com  
SIRET 401 476 288 00048 – Code APE 8559A – Association loi 1901 - Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 72 64 03754 64  
Id.Datadock 0051080 - certifié Qualiopi au titre des catégories d'actions suivantes : Actions de formation

À remplir par le stagiaire  
et l'employeur (si prise en charge de ce dernier)  
À retourner, impérativement, au siège social de l'ANAP,  
avant le 2 septembre 2022.

Conformément aux conditions d'inscription énoncées précédemment.

## Auxiliaire de Puériculture

Mme       Mlle       M.

N° Adhésion ANAP : .....

NOM : .....

Prénom : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....

VILLE : .....

Tél : .....

E-mail : .....

## Employeur à remplir en cas de prise en charge

NOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....

VILLE : .....

Tél : .....

E-mail : .....

Cachet de l'employeur :

## INSCRIPTION ET RÈGLEMENT

Le montant de la formation comprend l'accès aux conférences. Le déjeuner est offert par l'association. Seules seront prises en considération les demandes d'inscription accompagnées de leur règlement ou de l'attestation de prise en charge par l'employeur, avant la date limite.

**Accessibilité aux personnes handicapées:** pour tout besoin spécifique de compensation de handicap, nous contacter à assoanap@gmail.com.

## FORMATION CONTINUE

Organisme formateur enregistré sous le numéro 72 64 03754 64 .

Tous les documents (de type attestation de formation, reçu de paiement) seront remis, dès la clôture des journées, aux participants.

## VALIDATION DE L'INSCRIPTION

### Pour l'employeur

Dans le cas où le stagiaire bénéficie d'une prise en charge par son employeur, une convention de formation sera établie et adressée à l'employeur qui veillera à en informer le stagiaire.

### Pour le stagiaire

Dans le cas où le stagiaire ne bénéficie d'aucune prise en charge, un contrat de formation individuel sera rédigé et, un exemplaire devra être signé et retourné à l'ANAP.

Une confirmation d'inscription sera adressée par courrier postal ou électronique à chaque participant.

## ANNULATION DE L'INSCRIPTION

### Avant le 2 septembre 2022 :

Les montants des droits seront intégralement remboursés.

### Après le 2 septembre 2022 :

Aucun remboursement ne sera effectué (sauf cas d'hospitalisation, décès familial, dûment justifiés).

Les annulations doivent être envoyées, par email ou par courrier, à l'organisatrice de la formation :

**Mme Magali DECLEMENTI**

Vice-Présidente - Déléguée Régionale ANAP

155 Bd Lafon – 83700 Saint Raphaël

mag72009@live.fr

**Attention :** toutes réclamations (aléas, difficultés, etc.) rencontrées lors de nos formations, doivent être formulées par écrit et adressées par mail à assoanap@gmail.com.